

avec attestation fédérale

p.ex. Fleuriste AFP

Profil de la profession Les fleuristes AFP soutiennent l'équipe de l'entreprise dans les soins de l'assortiment floral. Elles s'occupent, selon instructions, des fleurs coupées et des plantes à l'aide des moyens auxiliaires usuels. Elles sont à même de présenter l'assortiment de manière attrayante et de stimuler ainsi les ventes.

Durée de la formation 2 ans

Formation entreprise formatrice 4 jours par semaine
 école professionnelle 1 jour par semaine
 cours interentreprises (CIE) 6 jours répartis sur trois semestres

Salaires recommandés 500 francs (1^{re} année d'apprentissage)
 600 francs (2^e année d'apprentissage)
 dès 2008, selon recommandations de l'ASF

Vacances selon la loi sur le travail

Conditions posées aux entreprises formatrices place de travail avec encadrement

Exigences posées aux formatrices/formateurs en entreprise CFC de fleuriste et trois ans d'expérience professionnelle
 contact aisé avec les jeunes
 fréquentation du cours de formation pour formateurs/trices (40 leçons)

Soutien En cas de difficultés, tant les apprentis que les formateurs/trices peuvent bénéficier d'un encadrement individuel (EI).

Temps consacré à l'encadrement des apprentis Il est plus important au début de la formation mais diminue en règle générale déjà dans le courant du premier semestre si les apprenties ont été bien instruites.

Examen Si l'examen théorique et pratique organisé à la fin de la formation est réussi, la personne formée reçoit une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Formation continue Les titulaires de l'attestation ont la possibilité d'entrer en 2^e année d'apprentissage de fleuriste CFC et de se préparer à l'obtention du certificat fédéral de capacité.

Renseignements Les entreprises intéressées à former sont invitées à prendre contact avec l'office ou le service de la formation professionnelle de leur canton: www.ofp.formationprof.ch

Travaux qui doivent être appris et exercés dans l'entreprise**Contenus de la formation****Fleuriste AFP**

- | | |
|-------------------------|---|
| Vente | <ul style="list-style-type: none">– servir les clients avec amabilité et compétence– conseiller et servir les clients selon les directives de l'entreprise– établir des décomptes de manière autonome et correcte– concevoir et réaliser des compositions florales attrayantes et répondant aux souhaits des clients– présenter la marchandise de manière attrayante dans les espaces intérieurs et extérieurs pour stimuler les ventes |
| Art floral | <ul style="list-style-type: none">– réaliser (ligaturer et piquer) des compositions florales en utilisant des matériaux auxiliaires décoratifs– utiliser à bon escient le matériel d'emballage |
| Botanique | <ul style="list-style-type: none">– soigner les plantes de manière adéquate– placer à bon escient différents groupes végétaux dans les compositions florales– combiner à bon escient et soigner les plantes en pot, les plantes de balcon et les plantes de terrasse |
| Création florale | <ul style="list-style-type: none">– reconnaître et appliquer à bon escient les différentes bases de création |

Feuilles d'information au sujet des formations professionnelles initiales de deux ans avec attestation fédérale
www.fpi2.formationprof.ch
Edition janvier 2010

La reproduction intégrale ou partielle à des fins non lucratives est autorisée, y compris le stockage et l'utilisation sur des supports de données optiques et électroniques, moyennant l'indication de la source.

Conception et réalisation

© CSFO | Domaine médias formation professionnelle, en collaboration avec le Service orientation professionnelle, formation professionnelle et continue du Département de l'éducation de Bâle-Ville

Editeur

CSFO | Domaine médias formation professionnelle | Maison des cantons | Speichergasse 6 | CP 583
3000 Berne 7 | téléphone 031 320 29 00 | fax 031 320 29 01 | formationprof@csfo.ch